



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport sur le préavis N° 87/16

Aménagement des pistes du massif de la Dôle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission chargée de l'examen de ce préavis, composée de Mme Giovanna Bachmann et de Messieurs Michel Décurnex, Gérard Mosset, Vanni Vogel et Christophe Widmer (rapporteur), s'est réunie à 2 reprises les 14 et 21 mars 2016. Nous remercions M. Le Syndic François Bryand pour sa participation à la première des deux séances, sa disponibilité et ses explications.

Les annexes manquantes, qui sont mentionnées dans le préavis, ont pu être fournies à la commission, à sa demande. L'annexe 1 (page 2 du préavis) est jointe au présent rapport. Quant à l'annexe 2 (page 3 du préavis, un volumineux « rapport d'impact sur l'environnement »), elle est incluse dans le préavis n° 41-2014 du Conseil régional¹.

Préambule

Bien que ce sujet ne soit pas l'objet du présent préavis, la Commission a souhaité revenir avec M. Bryand sur la cession des actions de Télé-Dôle annoncée au Conseil le 27 octobre 2015 et décidée en Municipalité le 26 septembre 2015. La Municipalité s'est appuyée, pour ce faire, sur le préavis 3/11 qui lui accorde différentes autorisations pour la législature 2011-2016

Notre commune était jusque là actionnaire de la société Télé-Dôle dont elle possédait 800 actions (sur un total de 12'270) pour une valeur nominale de 100.- CHF par action. Ces 800 actions ont été acquises en trois phases (se référer à la chronologie ci-dessous). Au vu de la situation économique générale de Télé-Dôle, ces actions n'ont actuellement plus de valeur vénale.

Cette acquisition avait permis de recapitaliser la société anonyme, laissant ainsi une marge de manœuvre à Télé-Dôle pour financer le télésiège des Dappes et obtenir des fonds tiers. En particulier, un prêt LDER² a été accordé en 2006 pour un montant de 3'139'000.- CHF, avec une caution de 32 collectivités publiques (31 communes + Région Nyon). Notre commune était cautionnaire de ce prêt à hauteur de 165'000.- CHF.

Lors de la recapitalisation de 2006, ce sont 45 communes qui sont devenues actionnaires de Télé-Dôle, pour un total de 94 % des actions. 128 actionnaires privés se partagent le 6 % restant.

Le modèle de gouvernance actuel ayant montré ses limites et coïncidant avec le retrait du NstCM (voir ci-dessous pour plus de détails), un nouveau modèle devrait voir le jour. De manière à simplifier le travail et les prises de décisions, il s'avère plus efficace d'avoir comme interlocuteur un unique actionnaire majoritaire. C'est le but visé par le Conseil Régional en bénéficiant de la cession des actions par les communes. L'ensemble de ces dernières est mis sur un pied d'égalité et elles pourront s'exprimer sur les décisions que devra prendre Télé-Dôle dans son rôle de propriétaire des équipements au travers de leurs délégués ou via les préavis liés au DISREN.

A ce jour, trois communes auraient refusé de céder leurs actions.

¹ disponible via <http://goo.gl/3Fg7Xp>

² Loi sur le Développement Régional

Chronologie pour Prangins

- 2006 : acquisition de 585 actions pour une valeur de 58'500.- CHF
- 2007 : participation à l'augmentation du capital pour 115 actions supplémentaires (11'500.- CHF)
- 2010 : participation à l'augmentation du capital pour 100 actions supplémentaires (10'000.- CHF)
- 2011 : sollicitation de Télé-Dôle suite à une mauvaise saison - 20'000.- CHF
- 2015 : sollicitation de Télé-Dôle à hauteur de 4.-/habitant. Demande traitée en Municipalité et refusée à la majorité.

Contexte

En 2014 déjà, une étude³ mandatée par le Conseil Régional sur la gouvernance de la zone touristique entre Saint-Cergue et Saint-George concluait que Télé-Dôle SA, avec une direction commune entre les remontées mécaniques, les TPN et le NstCM, a un fonctionnement trop complexe. Les deux sociétés de transport ont par ailleurs été placées il y a peu devant des grands défis avec l'introduction de la cadence au quart d'heure. La convention liant le NstCM a dès lors été dénoncée et prendra fin au 30 juin 2016.

Il s'agit d'une opportunité pour Télé-Dôle de procéder à une refonte de ses activités. Cette dernière pourrait, selon des informations qui ont abondamment été reprises par les médias, donner naissance à un partenariat avec la société Sogestar, qui gère toutes les activités touristiques de la station des Rousses. Elle louerait ainsi les installations à la Sogestar et s'affranchirait des charges d'exploitation.

Cette dernière société bénéficie actuellement des pistes qui ont déjà été aménagées et permettent un travail plus facile et efficace des dameuses, induisant une ouverture anticipée et plus longue que la Dôle.

En éliminant les charges d'exploitation, Télé-Dôle serait dès lors moins dépendante des aléas climatiques. Il lui restera à assumer les charges d'investissement.

Toutefois, au vu du délai très court au 1^{er} juillet 2016 et des nombreuses difficultés administratives liées à cette reprise, la Commission a eu confirmation auprès du Conseil d'administration Télé-Dôle que cette dernière planche sur un plan B qui impliquerait une autre solution d'exploitation pour la saison 2016-2017, de manière à permettre des négociations plus sereines avec la Sogestar. Le loyer, en particulier, fait l'objet d'âpres négociations.

Parmi les investissements à venir, qui s'avéreront indispensables et qui ont déjà été planifiés, l'aménagement d'un parking digne de ce nom et la création d'une maison d'accueil devraient pouvoir bénéficier d'un financement via le DISREN, ce dernier n'étant pas lié à l'acceptation des nouveaux statuts du Conseil Régional, actuellement bloqués après le refus d'une commune. De plus, pour ces projets financés par la Suisse, il sera vraisemblablement possible de solliciter des prêts en France à des conditions attractives du fait de l'emplacement sur sol français de certains ouvrages, en particulier le parking.

Lors des discussions qui ont déjà été menées avec la Sogestar, cette dernière a signifié sa volonté de valoriser l'ensemble des installations du massif du Jura, dont fait partie la Dôle. En particulier, elle a déjà commencé à plancher sur la réalisation d'un nouveau télésiège entre les Dappes, au bas des pistes de la Dôle, et le sommet du massif des Tuffes, le haut du domaine des Rousses. Le financement devrait être entièrement assumé par des partenaires français⁴, mais il est encore loin d'être finalisé.

³ disponible via <http://goo.gl/UEsS5u>

⁴ 24 heures, 14 décembre 2015

Questions - réponses

Quel est l'impact de ces travaux d'aménagement sur l'environnement ?

L'aménagement des pistes faisait déjà partie du PPA⁵ élaboré en 2005, accompagné d'un rapport d'impact détaillé sur l'environnement ainsi que d'un dossier de défrichement. Cela a été ensuite légalisé lorsque le PPA est entré en vigueur fin 2006. Les impacts sur l'environnement avaient alors été analysés et approuvés par les services cantonaux et fédéraux compétents et négociés avec diverses associations (WWF, Pro Natura, ATE, CAS)⁶.

Le rapport d'impact daté de décembre 2012 mentionne « un impact modéré sur les valeurs naturelles (faune et flore). Les mesures intégrées au projet permettent de réduire ces impacts. »

En 2013, une demande de permis de construire a été déposée qui respecte les dispositions de la LATC⁷.

Que se passe-t-il en cas de refus de plusieurs communes ?

Il reste encore une marge de manœuvre financière possible avec un appel à contribution des communes non-membres du Conseil Régional, ainsi que d'autres communes hors district, fortement concernées par l'exploitation du massif de la Dôle.

Comme le mentionne le préavis, des tractations sont aussi en cours pour bénéficier de soutiens financiers complémentaires (Interreg CH, LADE) qui viendraient éventuellement en déduction de la participation de chaque commune.

Est-ce que l'aménagement des pistes est exigé par la Sogestar ?

Alors que cela ne semblait pas être le cas selon les premières annonces, les informations recueillies par la Commission auprès du Conseil d'administration de Télé-Dôle mentionnent désormais cet aménagement comme une condition nécessaire. Il semble clair qu'une mise à niveau des pistes suisses, en comparaison de l'état d'aménagement actuel des pistes côté français, donnera plus de poids à Télé-Dôle dans les négociations avec la Sogestar en vue de fixer les conditions de reprise du mandat d'exploitation.

Cet aménagement des pistes permettra aussi de damer plus tôt et plus rapidement, donc de réduire le nombre annuel d'heures d'engagement des engins de damages et de gagner des jours d'ouverture en cas de manque de neige, ce qui devrait améliorer le chiffre d'affaires. Et ce dès la saison 2016-2017.

Finalement, cela devrait permettre de rendre plus attractif le forfait franco-suisse qui n'est pour le moment que peu favorable à la Suisse.

En cas de météo défavorable ou de faible enneigement, sur qui reposerait les pertes d'exploitation ?

Ce point fait partie des négociations en cours, mais il est probable que la solution retenue impliquerait que ce type de risque soit entièrement assuré par l'exploitant. Ce pourrait donc encore être Télé-Dôle pour la saison prochaine.

A noter que les Rousses ont réussi à se doter, sur une période de 10 ans, d'un fonds de secours permettant de supporter deux années sans neige.

⁵ Plan Partiel d'Affectation

⁶ http://www.ate-vd.ch/media/presse/ATE-CP-111105_dole.pdf

⁷ Loi Cantonale sur l'Aménagement du Territoire

Délibérations de la commission

En l'état actuel, l'évolution des tractations entre Tél-Dôle et un repreneur de l'exploitation est trop incertaine pour qu'il soit possible de tirer des plans à moyen ou long terme.

Toutefois, la Commission estime que le montant demandé aux communes, amortissable à court terme, semble raisonnable en regard des investissements déjà effectués par le passé. Il lui semble cohérent de les compléter

Nous sommes conscients que ces travaux d'aménagements auraient déjà dû être accomplis depuis plusieurs années si l'opportunité d'acquérir le téléski du Bois de St-Cergue et les deux téléskis Berthet ne s'était pas présentée. Ces derniers sont stratégiques afin de permettre la liaison avec le domaine de la Dôle. Des choix ont alors dû être faits.

Nous sommes sensibles au fait que les pistes de la Dôle sont fréquentées depuis plusieurs générations par les habitants de la Côte. Elles sont encore une destination privilégiée pour les familles, de par leur proximité et l'existence d'une offre de transport public. Les écoles de notre région en profitent également à des tarifs très intéressants, tout comme les enfants, nombreux, participant aux activités du ski Club de Nyon, par exemple les mercredis après-midis.

Ce domaine skiable comporte ainsi une dimension sociale, en restant abordable, mais aussi éducative et sportive ainsi qu'un bon ratio environnemental de par sa proximité et la possibilité d'y accéder en transport public.

Il ne faut sans doute pas se voiler la face : dans le canton de Vaud, rares sont les stations de ski qui peuvent être rentables. Et aucune d'entre elles ne se situent dans une zone de moyenne montagne. Le réchauffement climatique apportera quant à lui son lot d'incertitudes ; la Commission, à la lecture du rapport « *CHANGEMENTS CLIMATIQUES - Quel avenir pour les destinations touristiques des Alpes et du Jura vaudois?* »⁸, estime toutefois que les stations de moyenne montagne vont sans doute offrir encore de belles opportunités durant les 10-15 ans à venir.

Ainsi la Commission propose, à l'unanimité, de donner un signal fort pour notre région et notre district : le site de la Dôle mérite d'être valorisé et soutenu, selon un principe de solidarité, même si ce n'est qu'à moyen terme. Et les perspectives de collaboration avec les Rousses laissent entrevoir une belle dynamique pour ce massif jurassien.

Nous souhaitons donc encourager notre commune à s'engager dans ce sens.



⁸ disponible via <http://goo.gl/fKOHZk>

Conclusions

C'est pourquoi, au vu des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, la Commission, de manière unanime, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Prangins

vu le préavis municipal N° 87/16 concernant l'aménagement des pistes du massif de la Dôle

vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

ouï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,

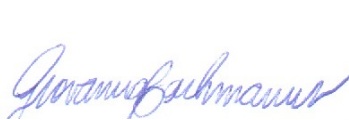
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

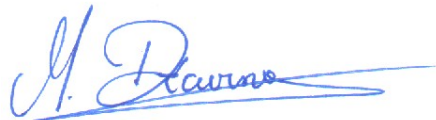
- 1) d'accepter la contribution financière de CHF 25'850.- au maximum pour contribuer à l'aménagement des pistes du massif de la Dôle,
- 2) de financer cette opération par notre trésorerie courante,
- 3) d'autoriser la Municipalité de porter ce montant au compte de fonctionnement.

Prangins, le 21 mars 2016

La Commission



Giovanna Bachmann



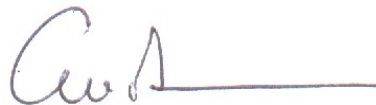
Michel Décurnex



Gérard Mosset



Vanni Vogel



Christophe Widmer
(rapporteur)